

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-quatre le 29 mai,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bôle Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Girardot Christiane, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

**Excusés** : Bailly-Maître Florian, Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Migard Patrick.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Guillemain Annie

### **Renouvellement bail chasse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de chasse arrive à échéance au 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de ce bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 6 ans, et la rédaction d'un nouveau contrat entre parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de ce nouveau bail et de son loyer annuel soit 500 €, qui pourra être révisé par avenant au bail pendant la durée de celui-ci.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail de location de droit de chasse.

Adopté à l'unanimité.

### **Subventions aux associations 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

- ACCA la Diane : 200 €
- Club du Chêne de la Farquette : 200 €
- Comité des fêtes : 300 €
- Association sportive la Gym : 200 €
- APE école primaire et maternelle de Fraisans : 400 €
- APE école maternelle de Fraisans Subvention exceptionnelle : 200 €

Pour le versement de ces subventions des titres seront émis au compte 65748.

Adopté avec une abstention

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Modification tarif participation repas des aînés**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire décide qu'une participation financière de 25 euros sera demandée aux personnes âgées de moins de 65 ans souhaitant être présentes au repas des aînés prévu tous les ans.

Cette nouvelle tarification prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'encaissement se fera par le biais de la régie de recettes de la commune et les sommes seront imputées au compte 70878.

Adopté à l'unanimité.

**Questions diverses**

**Etat d'Assiette 2024**

Mr Yves Coincenot, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les demandes de l'ONF sur les contrats d'approvisionnements.

L'ONF souhaite que la commune destine les houppiers de la parcelle 6 en bois énergie par contrat.

La commission bois manque d'éléments actuellement pour donner un avis favorable à cette demande.

**Point travaux**

- Cheminement doux 1<sup>ère</sup> tranche entre le château et le chemin d'Association Foncière : début des travaux semaine 24
- Effacement des réseaux rue de Roset : automne 2024
- Secteur des Cerisiers : la destination et l'aménagement des parcelles Chopard sont en cours d'étude par le Conseil Municipal.

Le Maire,  
Philippe SMAGGHE

